

Interchange fees: déclarées

1. Coûts de transaction

Vous payez des frais de transaction pour tous les paiements par carte que vous recevez en tant qu'entrepreneur. Cela s'applique aux paiements par carte de débit, par carte de crédit et par carte en ligne. Selon le type de paiement, il s'agit d'un montant fixe ou d'un pourcentage fixe du montant de la transaction.

1.1 Quand les frais de transaction deviennent-ils des frais d'interchange ?

Quoi que vous vendiez et où que vous le vendiez : neuf fois sur dix, les clients utilisent leur carte de crédit. Lorsque les clients paient votre entreprise avec une carte de crédit, il y aura donc souvent une commission d'interchange. Il en va de même pour les paiements par carte de débit. Par conséquent, en tant que propriétaire d'entreprise, il est important de comprendre comment la commission est appliquée sur les paiements.

2. Que sont les commissions d'interchange ?

Les commissions d'interchange sont fixées d'un commun accord par les systèmes de cartes tels que Visa ou Mastercard, mais sont versées à la banque émettrice de la carte (également appelée banque émettrice ou banque du client). Ils représentent souvent le plus gros poste de dépenses et un point sensible en matière de traitement des cartes. Les coûts diffèrent selon les marchés, tout comme la structure des paiements et le type de carte (carte de consommateur/carte d'entreprise/carte prépayée, etc.) En outre, ils sont en constante évolution.

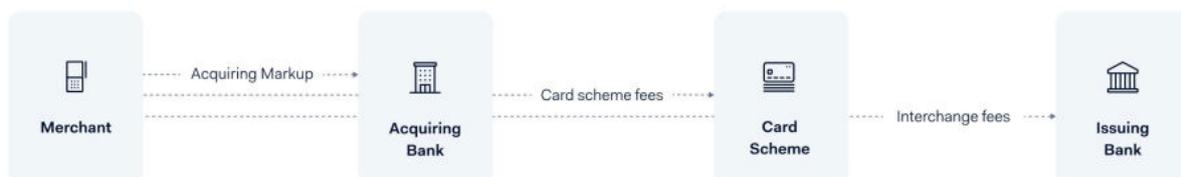
2.1 Quels sont les coûts facturés ?

Des frais sont facturés par transaction. Il se compose de trois parties :

Majoration de l'acquéreur : facturée par votre prestataire de services de paiement pour le traitement de la transaction.

Frais de système : coûts facturés par les systèmes de cartes (tels que Visa ou Mastercard) pour l'utilisation de leur réseau.

Commission d'interchange : facturée par la banque du client.



3. De quoi dois-je me souvenir ?

3.1 Interchange ++: le modèle de tarification transparent

Interchange ++ est un modèle de tarification qui donne un aperçu précis des coûts d'interchange. Cela est utile, par exemple, lorsque le prix des commissions d'interchange est en baisse. Le plafonnement des frais en Europe était avantageux pour les entreprises qui utilisaient le modèle interchange ++. Lorsque les commissions d'interchange ont baissé, cela a été répercuté individuellement sur le commerçant. Le règlement sur les commissions d'interchange (législation européenne) stipule ce qui suit : *"La Commission européenne s'attend à ce que les commerçants connaissent le montant de la (commission de service du commerçant) et de la commission d'interchange pour chaque transaction elle-même, afin qu'ils puissent voir si le bénéfice du règlement s'applique à eux."*

3.2 Quelle est l'alternative ?

L'alternative à Interchange ++ est la tarification mixte. Blended facture des frais de traitement moyens et une majoration fixe. Cela signifie que vous payez le même prix pour chaque transaction. Cela peut être facile à comprendre, mais ce n'est pas très clair. Vous ne pouvez pas voir exactement ce pour quoi vous payez.

